

CHARGES SOCIALES SUR LES SALAIRES

(En vigueur au 1^{er} janvier 2023)

		Part patronale	Part du travailleur	Total
Régimes fédéraux	AVS - AI – APG	5.30 %	5.30 %	10.60 %
	Assurance chômage	1.10 %	1.10 %	2.20 %
Régimes cantonaux	Allocations familiales	2.34 %	0.00 %	2.34 %
	Assurance maternité	0.041 %	0.041 %	0.082 %
	Contribution en faveur de l'accueil de la petite enfance - LAPr (à Genève uniquement)	0.07 %	0.0 %	0.07 %
Contributions CCT	Cotisation Formation Professionnelle (Membres UPSA uniquement)	0.46 %	0.00 %	0.46 %
	Contribution Fonds Paritaire (Personnel soumis uniquement)	0.14 %	0.20 %	0.34 %

Remarques

Le montant de la **cotisation CNA (SUVA)** ne figure pas dans ce tableau, de même que les taux des primes du **contrat collectif d'assurance perte de gain maladie**. Des informations complémentaires sur ce dernier point peuvent être obtenues auprès d'ICONIC BROKERS SA – Avenue des Morgines 12 – 1213 Petit-Lancy **Personne de contact : M. Omar SAYEGH** – tél : 022 544 14 66 – E-mail : osayegh@argos-group.ch.

Les taux des primes de la **Prévoyance professionnelle (LPP- 2^{ème} pilier)** ne figurent pas dans ce tableau.